

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 août 2009 à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360 Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7951- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 17 août 2009, en y ajoutant cependant deux points soit :

1. Octroi du contrat de déneigement;
2. Constat d'infraction au 864 Chemin Thomas-Maher

7952- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 juillet 2009

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 juillet 2009, tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7953 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2009;
- Conciliation bancaire au 31 juillet 2009;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2009 ;

7954– Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 900201 à 900208 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7955 - Rapport de l'inspecteur

M. Denis Bourgault dépose son rapport du mois de juillet démontrant l'émission de permis pour une valeur totale de 938 400 \$.

a) Glissières de sécurité

Les réparations des glissières de sécurité devraient commencer cette semaine et seront terminés pour la fin du mois d'août.

b) Abattage d'un arbre sans permis

M. Bourgault mentionne que suite à une mise en demeure adressée à un propriétaire pour un abattage sans permis, le citoyen a communiqué avec lui pour lui indiquer que l'arbre n'avait pas plus de 4 pouces de diamètre et qu'un permis n'était pas nécessaire.

Il est allé prendre des photos qu'il soumet aux membres du conseil; ces photos démontrent un diamètre d'au moins 6 pouces à la base. Il est donc convenu de transmettre un constat d'infraction au propriétaire.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

c) Construction d'un quai temporaire sans permis

M. Bourgault présente aux membres du conseil des photos accompagnées d'une lettre adressée au propriétaire du 162, Chemin Thomas-Maher pour démontrer la construction de quais temporaires installés sans permis. Après discussion, il est convenu de transmettre un constat d'infraction au propriétaire lui imposant une amende et suspendre quant au surplus jusqu'à ce que ce dossier soit discuté au C.C.U.

d) Réparation des fissures sur la route

M. Bourgault mentionne que suite à une demande formulée, il a vérifié et il y aurait environ 20 % des fissures à refaire. Il est donc convenu d'attendre encore un an.

e) Construction arrêtée depuis 2 ans

Quelques conseillers demandent à M. Bourgault ce qui se passe au 72 Chemin Thomas-Maher alors que les travaux ne commencent pas. M. Bourgault résume les faits. Il y a eu une première demande de permis en 2007; en septembre 2008 démolition; octobre 2008 parti en Floride; Nouvelle demande de permis en 2009 mais rien n'est encore fait. Il est convenu que si rien n'est fait en octobre 2009, il faudra l'obliger à remettre les lieux dans le même état qu'ils étaient avant 2007.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur et l'autorise à prendre les moyens nécessaires pour que les cas soumis soient régularisés.

7956 - Rapport de la directrice générale

a) Systèmes d'alarme

Mme Viviers signale que le service d'incendie nous informe maintenant des déplacements effectués sur notre territoire et particulièrement pour les alarmes non fondées afin que nous puissions faire appliquer le règlement. Elle présente deux lettres qui ont été adressées à des citoyens pour des alarmes non fondées pour la deuxième fois. Ces lettres les informent qu'au troisième déplacement des pompiers, si l'alarme s'avère encore une fois non fondée, ils devront payer une amende.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Internet haute vitesse

Mme Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle a communiqué avec les responsables du programme *Communautés rurales branchées* et qu'aucune décision n'a encore été prise quant à l'attribution de la subvention. Notre dossier est complet et a été remis au Comité d'étude. Nous devrions avoir des nouvelles dans les prochaines semaines.

c) Rapport concernant les 6 à 8 et la Soirée lyrique

Mme Viviers remet aux membres du Conseil un bilan des activités de l'été au Club nautique. Chacune des activités a été très appréciée par les citoyens qui ont participé et se sont montrés très satisfaits demandant même de reprendre l'été prochain. Nous n'avons fait aucun profit mais ces activités ont permis aux gens de fraterniser, de mieux se connaître et d'utiliser le Club Nautique. Nous devrions reprendre l'expérience l'an prochain.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

7957 – Club Nautique St-Louis, rapport d'étape

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport d'étape final et constate qu'en général tout s'est bien déroulé sauf les activités pour adultes. Il est suggéré de transmettre aux membres du conseil d'administration une lettre de félicitations.

7958 – Approbation des salaires pour le personnel électoral

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à verser les salaires du personnel électoral tel qu'établi par le ministre des Affaires municipales dans son *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections*.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7959 – Approbation du règlement d'emprunt numéro 13-2009 au montant de 3 340 000 \$ de la Régie régionale de gestions des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'enfouissement technique actuel aura atteint sa pleine capacité en avril ou en mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est en attente du décret du gouvernement autorisant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE ce décret sera suivi d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs autorisant les travaux de construction d'une cellule d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie se doit d'être prête à exécuter lesdits travaux dès l'automne 2009 afin de ne pas être dans l'obligation d'exporter ses matières résiduelles dans un autre lieu d'enfouissement au printemps 2010;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 340 000,00 \$ sur une période de 7 ans;

CONSIDÉRANT QUE le service de dette en regard dudit règlement d'emprunt n'aura aucun impact financier sur les quotes-parts des municipalités étant donné qu'une dépense similaire était déjà prévue au budget 2009 pour payer l'ancienne cellule d'enfouissement;

SUR LA PROPOSITION DE JACQUES TESSIER, APPUYÉE PAR CLAUDE LESSARD, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le règlement d'emprunt numéro 13-2009 au montant de 3 340 000,00 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 16 juillet 2009.

7960 – Baisse du niveau du lac, informations

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil informe la population par le biais du journal municipal de la baisse du niveau du lac pour le 16 septembre 2009. De plus, des affiches seront installées aux deux entrées de la Ville ainsi qu'à la barrière du Club Nautique.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il faudrait également ajouter qu'à compter du 20 septembre, la rampe de mise à l'eau ne sera plus disponible.

7961 – Renouvellement du contrat de patrouille nautique

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil renouvelle le contrat de patrouille nautique pour deux (2) années supplémentaires à ajouter au contrat déjà existant soit une période totale de trois (3) ans, soit les étés 2010, 2011 et 2012 auprès de l'Agence de sécurité McKinnon en tenant compte qu'ils se procureront un nouveau bateau plus visible et plus performant pour les trois (3) prochaines années. De plus le bateau devra être très bien identifié et avoir des girophares jaune et rouge.

7962 – Autre surveillance par l'Agence McKinnon

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7963 – Adoption du règlement numéro 09-204 afin d'uniformiser les règles relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

7964 – Octroi du contrat de déneigement

ATTENDU QUE des demandes de soumissions publiques ont été faites par le biais du journal Le Courrier de Portneuf auprès d'entrepreneurs de la région concernant l'entretien d'hiver du Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une seule compagnie a déposé sa soumission le 17 août 2009 avant 10h30;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Tessier, Madame Vivian Viviers, Monsieur Denis Bourgault et Monsieur Richard Robitaille étaient présents lors de l'ouverture de la soumission.

ATTENDU QUE la soumission soumise répondait en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée était la suivante:

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Raymond Robitaille Excavation inc.

64 875,00 \$ plus taxes

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission de Raymond Robitaille Excavation inc. au montant de 64 875,00 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien d'hiver du Chemin Thomas Maher au cours de la saison hivernale 2009-2010. Les prix pour les hivers 2010-2011 et 2011-2012 seront ajustés selon l'IPC (article 16 du devis).

7965 – Constat d'infraction au 864, Chemin Thomas-Maher

M. Bourgault remet aux membres du Conseil copie d'un avis d'infraction qui a été adressé au propriétaire du 864, Chemin Thomas-Maher pour avoir remblayé son terrain sans avoir demandé de permis au préalable et d'avoir empiété sur les premiers 22 mètres. Monsieur a communiqué avec M. Bourgault pour lui dire qu'il ne savait pas qu'il devait demander un permis et de plus, qu'il a mis de la terre pour pouvoir replanter environ 500 cèdres qu'il a acheté. Il lui est recommandé de remettre à l'état naturel.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise l'émission d'un constat d'infraction accompagné de l'amende minimale. Ce dossier devrait de plus être référé au Comité d'Urbanisme.

7966 – Présentation d'un projet pour un bassin d'eau au 422, Chemin Thomas-Maher

Le propriétaire a présenté au conseil un projet pour aménager un bassin d'eau sur sa propriété. Son expert M. Pierre Landry a précisé que ce serait bien fait, tout en respectant les normes de l'environnement et améliorant la revégétalisation le long du ruisseau et sur le terrain. Le propriétaire voudrait pourvoir y mettre des poissons pour pouvoir pêcher avec les enfants.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise l'aménagement d'un bassin d'eau tel que démontré sur le plan soumis à la condition qu'il y ait un maximum de 40 truites, que l'eau soit claire et qu'il n'y ait pas d'eau morte et que monsieur aménage les lieux de façon sécuritaire.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Période de questions

Un citoyen mentionne avoir vu des ours sur notre territoire et demande si la ville est au courant. Madame Viviers répond qu'elle a communiqué avec les agents de la Faune qui sont venus à la Ville et ont mentionné qu'il y en avait plus cette année et que les moyens pour les éloigner sont de faire du bruit et surtout de ne pas les nourrir.

Un autre citoyen mentionne être dérangé par les hydravions et les hélicoptères qui font beaucoup de bruit et qui restent sur place longtemps. Nous n'avons aucun contrôle sur ces appareils mais il est recommandé que les conseillers qui ont des propriétaires d'hydravion ou d'hélicoptère dans leur district aille les rencontrer et fasse un peu de prévention.

7967 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire